



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Saône et Loire

-----  
**EXTRAIT DE REGISTRE**  
des décisions du Président  
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)  
En date du 13 octobre 2023

**DS 23-007**  
**Marche 23CONCES01**  
**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour**  
**l'analyse de la concession Gaz**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,  
Vu le Code de la Commande Publique en particulier l'article R2122-8,  
Vu les statuts du SYDESL,  
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16/10/2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,  
Considérant la publicité réalisée (référence 23CONCES01),  
Considérant les offres remises,  
Considérant le rapport d'analyse des offres,  
Considérant qu'il ressort de la pièce sus-mentionnée que l'entreprise AEC a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> D'attribuer le marché 23CONCES01 à l'entreprise AEC Climat et Energie 18 rue de la pépinière, 75 008 PARIS, SIREN 914930904, pour un montant de 39 600 euros TTC.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Jean SAINSON

